



**La Préfète de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfète de la zone de défense et sécurité sud-est,
Préfète du Rhône,
Préfète coordonnatrice des itinéraires routiers,
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

ARRETE n° 2023 - DIRMC - 013

**prolongeant la période d'inscription d'un recrutement externe, par voie de concours, dans le grade
d'agent(e) d'exploitation principal(e) des travaux publics de l'État
Session 2023**

VU le code général de la fonction publique,
VU le décret 2016-1084 du 3 août 2016 modifiant le décret 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'état,
VU le décret n° 91.393 du 25 avril 1991 portant dispositions statutaires applicables au corps des agents d'exploitation des travaux publics de l'Etat et au corps des chefs d'équipe d'exploitation des travaux publics de l'Etat,
VU l'arrêté du 11 juillet 1997 fixant la liste des titres ou diplômes exigés des candidats pour le concours externe d'agent d'exploitation des travaux publics de l'Etat,
VU l'arrêté du 30 mai 2017, fixant les modalités d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours externe et interne pour le recrutement dans le grade d'agent d'exploitation principal des travaux publics de l'État,
VU l'arrêté préfectoral n° 69_Präf_Präfecture du Rhône 69-2023-01-30-00052 en date du 30 janvier 2023 donnant délégation de signature à M. Olivier COLIGNON Directeur Interdépartemental des Routes Massif Central,
VU l'arrêté n°2023-DIRMC-008 du 13 avril 2023 déclarant l'ouverture d'un recrutement externe, par voie de concours, dans le grade d'agent(e) d'exploitation principal(e) des travaux publics de l'Etat,

SUR proposition du Directeur interdépartemental des Routes Massif Central,

ARRETE

Article 1^{er} :

L'article 2 est modifié comme suit :

La date de clôture des inscriptions est prolongée et fixée au 30 mai 2023.



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interdépartementale des Routes
Massif Central**

Article 2 :

Le Directeur interdépartemental des Routes Massif Central est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

A Clermont-Ferrand, le **10 MAI 2023**
Pour la Préfète et par délégation,
Le Directeur interdépartemental des Routes Massif Central